

PROGRAMME DE FORMATION **« DEVENIR ACTEUR EN PREVENTION – PRAP IBC »**

Secteur Industrie, BTP, Commerce et activités de bureau

(Durée : 14 heures, soit 2 jours non consécutifs)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement
- Observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- Participer à la maîtrise du risque dans son établissement et à sa prévention

PUBLIC VISE ET PREREQUIS

- Tous les travailleurs, salariés, opérateurs et agents des secteurs de l'industrie, du BTP, du commerce et des activités de bureau.
- Le nombre de participants par session est fixé à 10 personnes maximum.
- Aucun prérequis.

MODALITES D'EVALUATION

- L'évaluation des acquis se déroule sous la forme d'une épreuve certificative conformément au référentiel national.
- A l'issue de la formation, un certificat « acteur PRAP – secteur industrie, BTP, Commerce et activités de bureau » reconnu par le réseau INRS/CARSAT sera délivré aux participants ayant satisfaits aux exigences de l'épreuve certificative.
- La validité du certificat est maintenue par une actualisation des compétences PRAP (MAC) tous les 24 mois.
- Une évaluation à chaud permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

MOYENS TECHNIQUES

- Outils généraux : ordinateur portable, vidéoprojecteur, appareil photo/vidéo, tableau de papier.
- Matériel pédagogique : pièces anatomiques, jeux et charges inertes.

CONTENU PEDAGOGIQUE

- Les enjeux liés aux accidents du travail et maladies professionnelles
- Les principes de la prévention des risques professionnels
- Notions élémentaires d'anatomie et de physiologie
- Les éléments déterminants de l'activité physique
- Observation et analyse d'une situation de travail avec proposition d'amélioration
- Etre acteur en prévention dans son entreprise

METHODE PEDAGOGIQUE

- Il s'agit d'une formation essentiellement pratique et conforme au programme de l'INRS (référentiel national).
 - o L'analyse des pratiques
 - o L'acquisition et l'évaluation des connaissances et des compétences.
 - o Une épreuve de certification (écrite ou orale): observation, analyse et proposition d'amélioration de situation de travail.

MODALITES DE SUIVI ET ENCADREMENT

- Signature d'une feuille d'émargement.
- L'intervenant est un formateur professionnel, habilité par le réseau INRS/CARSAT à dispenser des formations d'acteurs PRAP IBC.